

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 avril 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	15

Vote
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 1

L'an 2024, le 29 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 24 avril 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24 avril 2024.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Excusé(s) : MMES BALANGER Laurence, DILLET Sabrina, REMAUD Natacha, MM. BRUN Jérôme, LE GAL Alain (donne pouvoir à Alain THUÉ).

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne
Le : 02/05/2024
Et publication ou notification le :
02/05/2024

A été nommé secrétaire : M. Anthony VITALIEN

2024_04_05 – Motion contre la cartographie des "zones propices" au développement de l'éolien en mer révélée par la Préfecture maritime le 6 mars 2024

Monsieur le Maire présente aux conseillers la motion que Yannick Moreau, Président de l'Association vendéenne des élus du littoral et Maire des Sables d'Olonne propose de voter en Conseil municipal pour réagir d'une même voix face aux propositions de l'Etat, après le dévoilement, sans concertation, de la cartographie des "zones propices" au développement de l'éolien en mer.

Le Conseil municipal, après vote à l'unanimité :
Décide d'adopter la motion contre la cartographie des "zones propices" au développement de l'éolien en mer révélée par la Préfecture maritime le 6 mars 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 02/05/2024
Le Maire,
Hervé BESSONNET

Le Secrétaire de séance,
Anthony VITALIEN

